

Grangeneuve ; Institut agricole de l'Etat de Fribourg Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Grangeneuve

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Centre de conseils agricoles Landwirtschaftliches Beratungszentrum Production animale Tierproduktion



Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

_

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Grangeneuve, le 10 juin 2021

Groupe de réflexion BVD du canton de Fribourg : rapport intermédiaire (2017-2021)

1. Introduction et bref historique

La phase d'éradication territoriale avec un dépistage systématique des veaux nouveau-nés s'est déroulée sur les années 2008-2012, avec une participation de la branche. Dans le canton de Fribourg, plus de 1'900 bovins ont dû être éliminés et indemnisés par SANIMA sur cette période. Fin 2020, 3'270 animaux ont été pris en charge par SANIMA. Contrairement à l'indemnisation forfaitaire de 300.- par veau appliquée usuellement en Suisse, SANIMA procède à une évaluation officielle des veaux et de leur valeur d'élevage et les indemnise plus correctement que la pratique suisse.

Fin 2012, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a décidé de passer à un dépistage passif, basé sur des enquêtes épidémiologiques, en partie intercantonale à la suite d'un cas et des échantillonnages d'automne. Le taux de prévalence dans les exploitations suisses était alors inférieur à 0,5%.

La Commission administrative et le SAAV ont alors décidé, début 2013, de continuer le dépistage des cadavres de veaux dans les centres de collecte fribourgeois. Fribourg est le seul canton à le faire en Suisse. Une requête officielle, déposée en 2014, demandant d'étendre le dépistage des cadavres à toute la Suisse a alors été refusée par l'OSAV. En 2015, un évènement important dans un commerce de bétail au bord du Lac Léman, a réinfecté plus de 80 exploitations de toute la Suisse et entraîné le dépistage de plus de 3'000 bovins dans les différents cantons.

A la suite de cet évènement, doublé de deux expositions régionales, une forte recrudescence des cas a été observée sur le territoire fribourgeois à la descente d'alpage 2016-2017. Les cas ont également significativement augmenté après les vêlages consécutifs à la descente de l'alpage, soit jusqu'en mai 2017.

Un groupe de réflexion cantonal a alors été créé la même année afin de garantir une réflexion transversale et en profondeur ainsi que pour échanger et décider d'éventuelles mesures

additionnelles, en sus de celles déjà mises en application par le SAAV et SANIMA conformément aux exigences fédérales et cantonales - LFE (RS 916.40), OFE (RS 916.401), LAAR (RSF 914.20.1) et OAAR (RSF 914.20.11). L'objectif commun de ce partenariat est d'abord d'aider les exploitations touchées en adoptant une stratégie plus fine que le cadre fédéral ainsi que de pouvoir expliquer et échanger avec les représentants des différents acteurs sur un domaine très technique, complexe et pour une typologie de virus passant par le placenta de la vache et son fœtus. Au niveau fédéral, un groupe de travail se réunit deux fois par année. Le canton de Fribourg est toutefois le seul à disposer d'une telle structure d'échange depuis 2017.

2. Composition du groupe de réflexion « Santé animale / BVD » au 01.05.2021

Organisation / Service	Nom	Prénom	Fonction
SAAV	Dr Seitert	Grégoire	Président
SAAV	Panchaud	Erina	Membre
SAAV	Monbaron	Pauline	Membre
SAgri	Stöckli	David	Membre
CA-Sanima	Bapst	Eric	Membre
Sanima	Roulin	Michel	Membre
Grangeneuve	Toffel	Pascal	Membre
Grangeneuve	Philipona	Jean-Charles	Secrétaire
Holstein Fribourg	Pharisa	Dominique	Membre
Swissherdbook Fribourg	Morand	François	Membre
Vétérinaire praticien	Dr Burgener	Pascale	Membre
Vétérinaire praticien	Dr Gremaud	Christophe	Membre
Société fribourgeoise d'économie alpestre	Vial Magnin	Céline	Invitée

3. Rapport intermédiaire du 25 octobre 2017

Le premier rapport intermédiaire du Groupe de réflexion BVD est paru fin 2017 (https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/saav/ www/files/pdf97/20171025 groupe reflexion - bvd rapport intermédiaire 2017.pdf) et donnait le contexte dans lequel s'est mis en place le Groupe, soit comme mentionné ci-dessus, l'augmentation des cas de BVD sur les exploitations fribourgeoises depuis la fin de l'année 2016 et la volonté de travailler ensemble avec les organisations d'élevage, les vétérinaires et les services cantonaux pour déterminer d'éventuelles mesures additionnelles et une stratégie plus fine que le cadre fédéral. Ce document rappelle les principales mesures particulières au canton de Fribourg, soit : une deuxième analyse du lait de citerne (printemps et automne en relation aux estivages) – mesure ensuite reprise dès 2019 par l'OSAV au niveau national – l'analyse systématique des nouveau-nés, une étude sur la faune sauvage et des mesures complémentaires dans le cadre des expositions et des commerces de bétail. Un point rappelle la communication mise en place par le groupe (diverses conférences données, flyers, articles et mailings). Ce document a été complété et validé par l'ensemble du groupe de réflexion et de ses représentants.

Dans les perspectives futures, le rapport soulignait l'importance de réunir les différents acteurs autour d'une même table pour mettre en place des mesures communes et donne aussi la possibilité de lancer des réflexions plus larges, amenées par différentes sensibilités (vétérinaires, agronomes et éleveurs).

4. Evolution de la maladie dans le canton de Fribourg et en Suisse

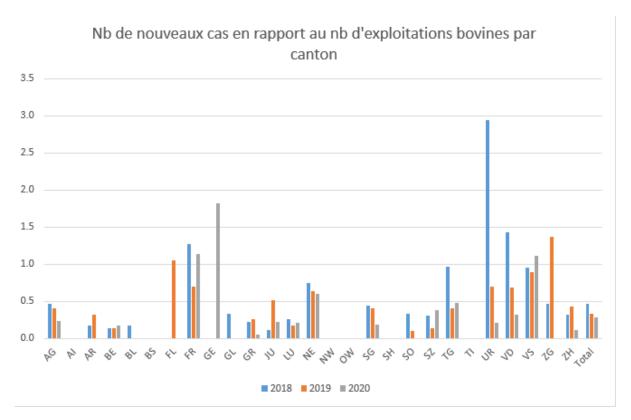
Canton de Fribourg

Grâce aux efforts des agriculteurs et de leurs vétérinaires, la présence de la maladie a globalement diminué depuis le pic de 2017-2018. Toutefois, une augmentation des cas a à nouveau été observée depuis le mois de novembre 2020 pour atteindre une stabilisation en mars 2021 (état au 06.05.2021).



Figure 1: Evolution du nombre d'exploitations sous mesures de lutte dans le canton de Fribourg (incidences 2018/2019/2020).

Suisse



L'OSAV considère la campagne BVD comme un succès et relève une diminution de plus de 40% des cas depuis 2019 au niveau suisse. Le groupe de réflexion BVD reste toutefois plus réservé par rapport à cette analyse au vu de l'augmentation des cas dans certains cantons. Ce point de vue a été mentionné lors de la rencontre avec l'OSAV début 2020.

Le dernier Terre à Terre de mai 2021 (https://grangeneuve-conseil.ch/index.php/fr/themes/production-animale/478-le-point-sur-la-situation-de-la-bvd-dans-le-canton-de-fribourg) donne un bon aperçu de la

situation sur Fribourg au premier trimestre 2021 ainsi que des conseils pour les exploitations fribourgeoises, discutés par le groupe de réflexion BVD.

4. Décisions et mesures additionnelles du groupe de réflexion (2018 à mars 2021)

2018

- Evaluation : lien entre les résultats d'analyse du lait de citerne et les exploitations qui ont leur propre estivage (objectif : mieux cibler la communication et le conseil pour ces exploitations).
- Lait de citerne : un dépistage d'un groupe de bovins consécutifs mandaté par le SAAV après une augmentation des valeurs du lait de citerne puis en cas de résultat négatif, toutes les nouvelles exploitations positives aux anticorps doivent analyser tous les veaux nés avec les marques vertes. Toutes les exploitations (sans production de lait) avec moins de 20 vêlages par année doivent analyser systématiquement tous les veaux à la naissance (marque verte) dès le 01.01.2019.
- Conclusion de l'étude sur la faune sauvage : la faune sauvage n'est pas le réservoir BVD dans le canton de Fribourg.
- Prise de contact direct avec les organisateurs d'expositions avec pour objectif d'améliorer la communication avec le SAAV et discussion sur la présentation des veaux dans ces manifestations.
- Réflexions et échanges sur diverses propositions de mesures complémentaires au sein du groupe.
- Séances d'informations et campagne de communication : assemblée UPF et Société fribourgeoise d'économie alpestre, soirée d'informations pour les vétérinaires.
- Modification du courrier du SAgri et du Terre à Terre : communication sur le tarif préférentiel de SANIMA – 160.- pour 10 marques vertes y compris analyse et frais de port, ceci pour les exploitations à nouveau indemnes qui veulent faire de la surveillance active.
- Courrier séparé du SAAV aux exploitations d'estivage.
- Cas de force majeure pour vêlage dans une stabulation entravée dans le cadre du programme SST : dérogation SST le temps du séquestre.
- Pour le canton de Fribourg : pas d'analyse systématique et territoriale des nouveau-nés pour une région unique, car pas d'entraves ou restrictions possibles entre les cantons (position fédérale).
- Mise en place de recommandations pour les expositions de moins de 24 heures (non soumises à l'annonce BDTA).
- Suivi par le SAAV des marchés des veaux et des marchands, enregistrements et annonces BDTA.

<u>2019</u>

- Réflexions et échanges sur les mesures fribourgeoises, notamment autour des expositions (pas de modifications majeures).
- Elaboration d'un nouveau flyer BVD par le SAAV et validé par le groupe BVD, qui est joint à toutes décisions administratives de séquestre total ou de séquestre partiel avec des femelles interdites de déplacement (FID), pour faciliter la lecture et la rendre plus compréhensible à l'égard de la réalité terrain.
- Transmission (via le Directeur de Grangeneuve) des informations du groupe BVD à l'UPF.
- Mesure aux abattoirs : le jus de panse est à considérer comme sous-produit animal de catégorie 2 et est à jeter. Ce d'autant plus qu'un risque de transmission de la BVD existe.
- Communication via Terre à Terre.
- Courrier séparé du SAAV aux exploitations d'estivage.

- Décision de maintenir le groupe pour ne pas donner un signal de relâchement, modification de son nom : Groupe de réflexion « Santé animale / BVD » et extension à d'autres thématiques de santé animale relevantes pour les fédérations.
- Mesure complémentaire : amélioration du suivi des exploitations qui sont sous mesures depuis plusieurs années, suivi plus fin par le SAAV et les partenaires mandatés.
- Mesure complémentaire : organiser 2 fois par année une prise d'échantillons pour analyse anticorps sur groupe de bovins pour les exploitations avec plus de 50 veaux d'engraissement et une filière d'élevage.
- Mesure complémentaire : Estivages mise en réseau et plateforme d'échange par Grangeneuve pour des estives communautaires. (https://www.fr.ch/document/51576)
- Expositions et ventes : depuis 2016, test BVD-virus des animaux nés après 2012 pour les grandes expositions, dès 2017 l'exigence est étendue à tous les animaux et dès 2019 un test PCR est exigé, y compris pour les animaux provenant de cantons qui pratiquent le test Elisa.

2020

- Invitation à l'OSAV (Lukas Perler) et aux vétérinaires cantonaux vaudois et neuchâtelois. Objectifs : faire le point de la situation et expliquer ce que fait le canton de Fribourg. Préparation d'un catalogue de questions à l'intention de M. Perler. L'échange fut intéressant et courtois, mais sans réelle volonté fédérale d'écouter les problèmes rencontrés par les exploitations fribourgeoises et les défis, l'OSAV considérant la campagne d'éradication BVD comme un succès en Suisse et le canton de Fribourg comme pionnier et laboratoire BVD pour la Suisse.
- Mesures : suivi des mesures mises en place dès 2017.
- Communication : article dans Terre à Terre, envoi des courriers et nouveaux flyers selon le schéma établi.
- Courrier séparé du SAAV aux exploitations d'estivage (https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-05/2020 Info% 20estivage% 20BVD f 20.pdf).

2021 (janvier à avril **2021**)

- Demande du groupe de réflexion BVD : analyse plus conséquente des résultats des analyses de lait de citerne au niveau Suisse (résultats contradictoires et décalages significatifs entre analyses de lait de citerne et augmentation des exploitations sous mesures).
- Mise en place de visites d'exploitations touchées avec le vétérinaire.
- Distribution des cartes de visite AED et soutien si demandé par l'exploitation touchée.
- Communication : campagne de sensibilisation via le TàT et les réseaux sociaux (capsules vidéo)
- Pour les exploitations sous mesures, tous les veaux nés sont prélevés une fois par semaine par le vétérinaire d'exploitation (sang) et amélioration de la logistique et professionnalisme de l'échantillonnage. En lieu et place de la biopsie avec la marque verte.
- Evaluation de la nécessité d'une analyse de sang (groupe de bovin) au retour de l'estivage sur les exploitations ayant séjourné sur un estivage hors-canton (ex. VS) en 2021 voir suivantes.
- Dépistage des veaux d'engraissement sur un projet pilote de trois mois, à compter du 1^{er} mai 2021 : faire des échantillonnages des veaux qui arrivent sur les exploitations mixtes d'engraissement sur une période de trois mois (env. 800 par mois, 45'000.-).
- Amélioration de la biosécurité : pédiluve avec eau de Javel, survêtements plastiques pour les visiteurs externes, licols recyclés, bétaillères communautaires, taureau dépanneur.
- Evaluations BDTA : comparaison des décalages des délais notifications d'entrée, de sortie et d'enregistrement sur les exploitations sous séquestre totale et plus de 25% de taux de lacunes et

potentiellement entraînant la possible omission d'un bovin à dépister et qui, si infecté permanent, peut exposer inutilement d'autres exploitations.

- Vaccination : demande officielle du SAAV relative à la vaccination contre la BVD pour des exploitations à risque auprès de l'OSAV fin mars 2021. Réponse négative reçu le 19.05.2021.
- Mise en place via Grangeneuve d'une étude de suivi des exploitations touchées par la BVD. Objectif du projet : analyse des « effets collatéraux » (augmentation du travail, pertes financières et augmentation de la pression psychologique) pour une exploitation laitière touchée par la BVD.
- Courrier séparé du SAAV aux exploitations d'estivage.

5. Perspectives

Malgré les efforts consentis par les différents acteurs touchés par la maladie, la situation sanitaire concernant la BVD sur le canton de Fribourg n'est pas réjouissante ou satisfaisante. Dans un premier temps, les mesures complémentaires proposées par le groupe de réflexion ont démontré leurs effets avec une baisse sensible des exploitations touchées. Toutefois la stagnation à un niveau trop élevé depuis plusieurs mois, voir l'augmentation du début de l'année 2021, inquiètent. Et ce en particulier pour les cas de réinfection d'exploitations ayant été assainies entre 2012 et 2020 et qui lors des réinfections 2021 connaissent une symptomatologie clinique sévère et de lourdes pertes, aussi chez des animaux adultes. Les solutions proposées par le groupe de réflexion sont toutefois positives et reconnues comme telles par la branche. Ce procédé inédit d'aborder un problème de santé animale en invitant autour de la table tous les acteurs, à savoir les services cantonaux, les vétérinaires et les éleveurs a permis de mettre en place des mesures en adéquation avec la réalité du terrain.

Malheureusement, il faut constater que la conduite de la maladie à deux niveaux (la Confédération et les cantons) ne facilite pas la gestion de cette crise BVD, que le canton de Fribourg connait depuis 2016. La discussion avec le représentant de l'OSAV, M. Lukas Perler, à l'automne 2020 et le récent refus d'entrer en matière pour une campagne ciblée de vaccination nous confortent dans ce sentiment. Il s'agira pourtant de pouvoir compter sur un soutien plus conséquent de l'OSAV pour sortir de cette situation de crise.

Enfin, en raison de la situation de la pandémie de Sars-Cov-2, de nombreuses assemblées ont été annulées. Malgré la communication permanente et continue aux exploitations, d'autres pistes de communication seront implémentées pour toucher davantage les exploitants et garder une vigilance nécessaire et permanente. La collaboration et le partenariat avec les exploitants touchés, tirant la barque en avant sur le terrain, est la pierre angulaire du dispositif BVD.

Tous ensemble, nous vaincrons la BVD!

Pour le Groupe de réflexion BVD du canton de Fribourg

Jean-Charles Philipona Secrétaire Dr Grégoire Seitert Président